

Thème : La fiscalité du numérique

Date : Lundi 7 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Présenter un panorama global des problématiques fiscales applicables au numérique*
- *Ainsi que les solutions pouvant être privilégiées selon les situations rencontrées et les besoins des clients*
- *Tout en prenant en compte les dernières évolutions du droit positif en la matière (lois et jurisprudence)*

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

Envisager la fiscalité du numérique au travers de tous les grands impôts applicables en France ainsi que sur le plan du droit fiscal international, et ce tant en matière de droit fiscal de fond qu'au regard des règles de procédure.

➤ **Moyens pédagogiques :** Slides et échanges interactifs

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Alexandre LAUMONIER, enseignant en droit fiscal à l'Université de Bordeaux, docteur en droit, ancien avocat.

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.